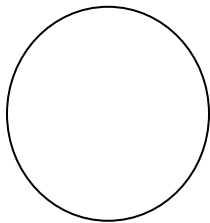


SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2026



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le vendredi le 22 mai 2026 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Mathieu St-Pierre Boulay maire
Monsieur Maurice Gagnon conseiller
Madame Marjolaine Leclerc conseillère
Madame Myriam Gauthier conseillère
Madame Alysson Proulx Bergeron conseillère
Monsieur Herman Dumont conseiller

ABSENT:

Monsieur Sylvain Milette conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

La directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe Madame Nathalie Fournier.

Les membres présents forment le quorum.

**RÉSOLUTION 2026-05-104
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Mathieu Boulay ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**RÉSOLUTION 2026-05-105
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Lecture et adoption de la séance
- 3-Mandater Sciure & Verdure DA pour l'entretien des espaces verts de la municipalité
- 4-Période de questions
- 5-Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par monsieur Herman Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2026-05-106**MANDATER SCIURE & VERDURE DA POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

Avant le traitement du point concernant l'octroi du contrat d'entretien des gazons, Madame la conseillère Allyson Proulx Bergeron déclare être en situation de conflit d'intérêts relativement à ce dossier, conformément aux dispositions applicables du Code municipal / de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Allyson Proulx Bergeron s'abstient de participer aux discussions et au vote sur cette question et quitte la salle des délibérations à 19h01.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg doit procéder à l'entretien des espaces verts et des terrains municipaux pour la saison 2026;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule soumission pour les travaux d'entretien des gazons;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'octroyer le contrat pour assurer l'entretien adéquat des terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Herman Dumont, et résolu à la majorité des conseillers présents;

QUE la municipalité accorde le contrat d'entretien des espaces verts à Sciure & Verdure DA pour un montant total de **8 000 \$**.

QUE le maire, le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, MADAME LA CONSEILLIÈRE MARJOLAINE LECLERC A VOTÉ CONTRE.

Madame la conseillère Allyson Proulx Bergeron réintègre la séance à 19h25, après la prise de décision du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS**RÉSOLUTION 2026-05-107****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé monsieur Maurice Gagnon et résolue à l'unanimité des conseillers présents;

DE lever la séance extraordinaire du 22 mai 2026, l'ordre du jour étant épuisée

ET la séance est levée à 19h30.

ADOPTÉE

Mathieu St-Pierre Boulay
Maire

Nathalie Fournier
Directrice générale/gref.-très. Adj.

